

PERP ET CONTRAT MADELIN Surtout intéressants pour les contribuables très taxés

Le plan d'épargne retraite populaire (Perp), ouvert à tous les contribuables, et le contrat Madelin, produit réservé aux travailleurs indépendants (professions libérales, commerçants, artisans...), ont pour but de vous procurer un complément de revenus une fois parti à la retraite. Comme dans un contrat d'assurance vie multi-support, les versements sont investis sur un fonds totalement sécurisé (fonds en euros) ou sur des compartiments plus offensifs (fonds d'actions ou d'obligations, supports immobiliers...). Même si le régime fiscal du Perp a été temporairement durci pour l'année 2019, suite à la mise en place du prélèvement des impôts à la source (lire les explications page 48), ces versements sont en grande partie déductibles de votre revenu imposable, ce qui permet donc, dès l'année suivante, d'alléger le montant de l'impôt à payer. Cet avantage est néanmoins assorti d'assez lourdes contraintes : sauf exceptions, l'épargne est bloquée jusqu'au départ à la

retraite, et jusqu'à 2020, date d'entrée en vigueur de la loi Pacte, la sortie du contrat doit se faire sous forme de rente viagère (à hauteur d'au moins 80% sur un Perp).

FISCALITÉ LA DÉDUCTION AUTORISÉE CHAQUE ANNÉE EST PLUS IMPORTANTE POUR LE CONTRAT EN LOI MADELIN

Les versements sur un Perp sont déductibles de votre revenu imposable (c'est-à-dire le revenu déclaré, déduction faite de l'abattement légal de 10% ou des frais réels engagés), dans la double limite, pour l'année 2019, de 10% de ce revenu et de 32 419 euros (soit 10% de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale). Un versement de 1 000 euros procure ainsi une économie d'impôt de 410 euros si vous êtes taxé à la tranche de 41%, mais de seulement 140 euros si vous êtes à la tranche de 14%. Autant dire que le Perp profite surtout aux contribuables fortement imposés. La fiscalité du contrat Madelin suit la même logique, mais elle est un peu plus attractive : à la déduction

fiscale applicable au Perp s'ajoute la possibilité de retrancher de vos revenus 15% de la fraction de bénéfice comprise entre 1 fois et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (plafond égal à 40 524 euros pour 2019), soit une déductibilité supplémentaire maximale de 42 550 euros par an. Quant aux rentes viagères perçues, elles sont soumises à l'impôt sur le revenu - après 10% d'abattement - et aux cotisations sociales, comme une pension de retraite, et selon les mêmes modalités (elles font donc l'objet d'un prélèvement à la source depuis le 1^{er} janvier 2019).

GESTION DU CONTRAT SEUL LE PERP PEUT ÊTRE ALIMENTÉ SANS AUCUNE CONTRAINTE DE VERSEMENT

Sauf à souscrire volontairement un plan de versements « programmés » (au mois ou au trimestre), les dépôts d'argent sur un Perp s'effectuent de manière totalement libre. Vous alimentez donc votre contrat quand vous voulez et avec les montants que vous désirez (un minimum

TROIS PERP ET TROIS CONTRATS MADELIN POUR PRÉPARER VOTRE RETRAITE AVEC L'AIDE DU FISC

ÉTABLISSEMENT (CONTRAT)	PERF. 2018 (1)	FRAIS D'ENTRÉE (DE GESTION)	FRAIS D'ARBITRAGE (2) (SUR RENTE) (3)	L'AVIS DE CAPITAL
PERP				
Assurancevie.com (Aviva Retraite Perp)	1,80%	0% (0,97%)	0,50% (3%)	Un Perp en ligne de bonne facture, au fonds en euros bien géré, même si le rendement est un peu en recul sur un an (2% en 2017).
LinXea (LinXea Perp)	2,40%	0% (0,68%)	0,50% (0,68%) (4)	Excellent fonds en euros sans risque pour ce contrat pilotable à 100% sur Internet et sans aucuns frais sur les versements.
SMABTP (Batiretraite Perp)	1,91%	2,50% (0,60%)	1% (3%)	Contrat performant, offrant plus de 20 supports boursiers et plusieurs options de rente à la sortie (annuités garanties, par paliers...).
CONTRATS MADELIN				
Altaprofits (Altaprofits Madelin)	1,80%	0% (0,60%)	0% (0%)	Le point fort de ce contrat distribué exclusivement en ligne : des frais très doux (aucuns, notamment, au titre des versements de la rente).
MACSF (RFPA Retraite Madelin)	2,30%	3% (0,50%)	0,20% (3%) (5)	Des frais d'entrée assez élevés, mais un très bon taux de rendement. Trois profils d'investissement automatique sont proposés.
Mes-placements (Mes-placements Madelin)	1,65%	0% (0,60%)	0% (0%)	Parfait pour miser sur la Bourse ou l'immobilier : pas de frais d'entrée et près de 400 fonds d'investissement disponibles (via Internet).

(1) Performance du fonds en euros sans risque, nette de frais de gestion. (2) Frais prélevés lors du transfert d'argent d'un fonds à un autre. (3) Frais prélevés sur chaque versement de rente. (4) Frais prélevés chaque année sur le capital constitutif de la rente restant à verser. (5) Frais prélevés une seule fois sur le capital accumulé au moment de sa conversion en rente.

de 300 à 500 euros est parfois exigé). Un contrat Madelin est beaucoup plus contraignant, puisqu'il faut vous engager, auprès de la compagnie d'assurances, à verser tous les ans une somme minimale (impossible d'interrompre les versements sans risquer de perdre les avantages fiscaux des années précédentes), cette cotisation étant seulement modulable à la hausse: il est ainsi possible, chaque année, de faire varier son montant dans une proportion allant de 1 à 15.

FRAIS ATTENTION ÉGALEMENT À CEUX PRÉLEVÉS À LA SORTIE DU CONTRAT, LORS DU VERSEMENT DE LA RENTE

Profitant de l'avantage fiscal octroyé aux souscripteurs de ces produits, nombre de banquiers et de compagnies d'assurances gonflent leurs frais. Ceux prélevés à l'entrée sont généralement négociables à partir de 10 000 euros de versements mais, au-dessous de ce montant, ils grimpent parfois à plus de 5% ! Méfiez-vous également des frais de gestion annuelle, qui ne doivent pas excéder 1%, y compris sur les fonds boursiers et immobiliers (la gestion de ces supports est toujours un peu plus coûteuse que celle des fonds en euros). Veillez enfin à ce que les frais d'arbitrage - permettant de modifier la répartition de l'épargne entre les fonds proposés au sein du contrat - soient limités à 1% par opération de transfert, et que les frais «d'arrrages», correspondant à la ponction appliquée sur le montant de la rente versée mensuellement ou trimestriellement, n'excèdent pas le seuil de 3%.

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT SI VOUS ÊTES LOIN DE LA RETRAITE, MISEZ SUR DES FONDS DYNAMIQUES

Les supports d'investissements proposés dans un Perp ou un contrat Madelin sont identiques, et souvent très diversifiés. A vous de panacher votre mise entre le fonds en euros, au capital totalement garanti mais au rendement modeste (entre 1,65 et 2,40% pour les meilleurs contrats), et des fonds plus agressifs, investis en actions, en obligations ou dans des parts de sociétés immobilières, affichant des performances nettement supérieures à long terme, mais dépendant à court terme des aléas des marchés financiers. Moralité, si vous êtes à moins de dix ans de votre départ à la retraite, le fonds en euros sans

PRÉFON, LE PERP DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Ouvert aux fonctionnaires (et ex-fonctionnaires) ainsi qu'à leur conjoint, Préfon donne droit aux mêmes avantages fiscaux qu'un Perp. Mais ce régime de retraite présente trois particularités importantes. D'abord, les versements sont nécessairement placés dans un fonds d'obligations (il n'y a pas d'autre support). Ensuite, ces versements sont immédiatement convertis en points, dont la valeur ne peut pas baisser: on connaît donc à l'avance le montant minimal de rente que l'on touchera. Enfin, le service de cette rente peut être de-



PHOTO: PHILOPHOTO - STOCK.ADOBE.COM

La rente issue du régime Préfon peut être versée dès les 60 ans du fonctionnaire, même s'il est encore en activité.

mandé dès 60 ans (même si l'on est encore en activité), voire dès 55 ans à condition d'accepter une baisse du montant versé de 20%. Notez aussi que,

comme pour un Perp, il est possible de sortir 20% de l'épargne accumulée sous forme de capital (mais il faut dans ce cas déjà être à la retraite).

risque est à privilégier, mais, si vous avez moins de 50 ans, il ne faut pas hésiter à placer de 25 à 30% de votre épargne dans des fonds plus audacieux. Sur une si longue durée d'investissement, le risque de perte en capital est en effet quasi-nul.

TRANSFERT L'ÉPARGNE PEUT ÊTRE CONFIEE À UN AUTRE ASSUREUR SI LE CONTRAT N'EST PLUS À VOTRE GOÛT

En matière d'épargne retraite, où les produits sont souvent souscrits pour de longues années, nul n'est tenu de rester fidèle à une compagnie d'assurances. Si votre contrat (Perp ou Madelin) ne vous donne plus satisfaction, pour une raison ou une autre, vous avez ainsi le droit de transférer l'épargne chez un établissement concurrent, avec des frais plafonnés par la loi à 5% avant dix ans de détention du contrat, et gratuitement au-delà (la loi Pacte de 2020 réduira le délai à cinq ans et le niveau de frais à 3%).

SORTIE SUR UN PERP, L'ACHAT DE SON LOGEMENT PERMET DE RÉCUPÉRER LA TOTALITÉ DE SON ARGENT EN UNE FOIS

Sauf exceptions, par exemple si vous êtes au chômage et en fin de droits, surendetté, ou en cas de décès du conjoint, vous

devrez attendre l'âge de la retraite pour récupérer votre argent. Et cela qu'il s'agisse du Perp ou du Madelin. Afin de réduire cette durée de blocage, mieux vaut donc éviter de souscrire avant 40 ans. En attendant la mise en œuvre de la loi Pacte, la sortie du contrat s'effectue en rente, mais, sur le Perp, 20% de l'épargne peuvent d'ores et déjà être récupérés en capital. Si c'est votre choix, vous aurez deux possibilités fiscales: soit payer l'impôt sur le revenu, soit subir un prélèvement libératoire de 7,5% (après 10% d'abattement), plus, dans les deux cas, les prélèvements

sociaux. A noter aussi que sur un Perp, une fois à la retraite, vous pouvez récupérer 100% de votre capital en cas d'achat de votre résidence principale (la loi Pacte ouvrira cette faculté à tout moment). Il est alors soumis à l'impôt sur le

revenu et à 17,2% de taxes sociales. Sachez enfin que la loi autorise les détenteurs de Perp de moins de 2 000 euros à récupérer leur épargne dès qu'ils le souhaitent, à condition de ne pas avoir alimenté leur contrat depuis quatre ans et d'avoir un revenu annuel inférieur au barème de plafonnement de la taxe d'habitation (soit, en 2019, 25 839 euros pour un célibataire et 36 628 euros pour un couple). **G**

Afin de réduire la durée de blocage, mieux vaut éviter de souscrire avant l'âge de 40 ans